

Monsieur le Chef de Service
Service Territoriale de l'architecture
et du Patrimoine STAP
5 rue Salle l'Evêque
CS 49020
34000 MONTPELLIER

Jacou, le 12 Mai 2025

*Service Urbanisme
Dossier suivi par : Virginie GINESTE-GIRAUD
N/Réf. RC/CD/GF/LEVGG 20250512*

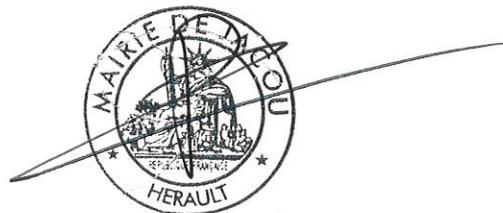
Objet : dossier CEA

Monsieur le Chef de Service,

Veillez trouver ci-joint le dossier de déclaration préalable n° 034 120 25 M0041 de CEA concernant la réhabilitation d'un centre de loisirs et création d'une passerelle ERP.

Dans l'attente de votre retour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'expression de mes salutations distinguées.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE



MAIRIE DE JACOU
6 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 30075
34830 JACOU

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Dossier suivi par : Faten CHOUIKHA

Objet : demande de déclaration préalable

A Montpellier, le 11/10/2021

numéro : dp12021m0102

adresse du projet : 9 RUE DE LA CHAPELLE 34170 JACOU

nature du projet : Modifications de l'aspect extérieur

déposé en mairie le : 21/09/2021

reçu au service le : 24/09/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
CHATEAU DE BOCAUD PARC JARDINS

demandeur :

SARL CEA
92 RUE FREDERIC MISTRAL
34280 LA GRANDE MOTTE

Ce dossier ne comporte pas les pièces exigibles en application du livre IV du code de l'urbanisme ou ces pièces ne sont pas exploitables. L'architecte des Bâtiments de France n'est donc pas en mesure d'exercer sa compétence et s'oppose en l'état du dossier à la délivrance de l'autorisation de travaux.

Il convient de réclamer au demandeur les pièces suivantes dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier en mairie conformément à l'article R.423-22 du code de l'urbanisme :

Il conviendra de compléter le dossier des pièces suivantes ; ces dernières seront lisibles et exploitables :

-En l'absence de notice descriptive exhaustive faisant apparaître la nature des matériaux envisagés et les modalités d'exécution des travaux, la présente demande ne peut recevoir d'avis favorable, au risque d'avaliser une opération de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt du patrimoine architectural et urbain constitutif des abords du monument historique.

-Une façade plus détaillée de l'aménagement la futur terrasse.

Nota:

Il est conseillé au pétitionnaire, ou à son maître d'œuvre, de prendre rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France ou son représentant à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

L'architecte des Bâtiments de France

Faten CHOUIKHA

Dp 34 12 025 M0041



Déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- ① Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». **Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration^[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 034 120 25 10041
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 14/04/2025



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant^[2]

- ① Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1^{er} janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier

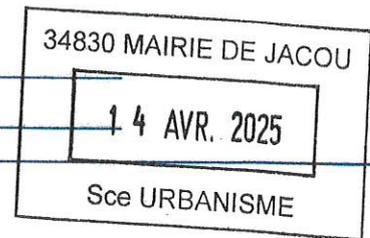
Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : ___/___/___

Commune : _____

Département : _____ Pays : _____



1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

CEA

Raison sociale

CONCEPTEUR D'ESPACES ATYPIQUES

N° SIRET

8 2 0 3 1 2 0 9 8 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :

Nom

SERROU

Prénom

Jean-Pierre

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 92 Voie : rue Frédéric Mistral

Lieu-dit : PALAIS MAYA

Localité : LA GRANDE MOTTE

Code postal : 3 4 2 8 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 6 1 5 9 4 6 8 5 7 Indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger :

Pays : FRANCE Division territoriale : _____

Adresse électronique :

romain.farges @ cea-promotion.fr

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

DP 34 12025 M0041

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 9 Voie : RUE DE LA CHAPELLE

Lieu-dit : _____

Localité : JACOU

Code postal : 3 4 8 3 0

Références cadastrales^[3] :

① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : 0 0 0 Section : A O Numéro : 3 7 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)^[4] : 173



3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

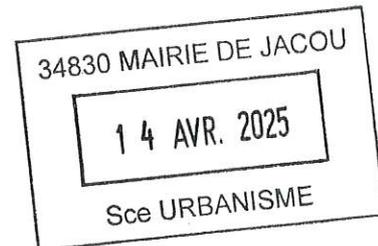
[4] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction
 Travaux ou changement de destination^[5] sur une construction existante
 Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :



Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque Oui Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques, indiquez sa puissance crête : _____ kW et la destination principale de l'énergie produite : _____

4.2 Informations complémentaires

• Type de travaux :

- Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation Extension
 Surélévation Création de niveaux supplémentaires Transformation d'un garage en pièce de la construction

Précisez : Rénovation de 3 logements

• Nombre total de logements créés : 0 _____ dont individuels : 0 _____ dont collectifs : 0 _____

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social : 0 _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : 0 _____ Prêt à taux zéro : 0 _____

Autres financements : 0 _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

- Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

- Résidence principale Résidence secondaire

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées : _____ Résidence pour étudiants : _____ Résidence de tourisme : _____

_____ Résidence hôtelière à vocation sociale : _____ Résidence sociale : _____ Résidence

pour personnes handicapées : _____

Autres : _____

[5] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.4.

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce _____ 2 pièces _____

3 pièces _____ 4 pièces _____

5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

au-dessus du sol 2 _____ et au-dessous du sol 0 _____

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport

Enseignement et recherche

Action sociale

Ouvrage spécial

Santé

Culture et loisir



4.3 Emprise au sol^[6]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 173

Emprise au sol créée (en m²) : 0

Emprise au sol supprimée (en m²) : 0

[6] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

4.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher^[7] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] ou de sous-destination ^[10] (C)	Surface supprimée ^[11] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] ou de sous-destination ^[10] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement	263.7	0	0	0	0	263.7
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)		263.7					263.7

34830 MAIRIE DE JACOU
14 AVR. 2025
Sce URBANISME

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[10] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[11] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

4.5 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 4

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____



5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui Non
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui Non
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui Non
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui Non

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui Non
 - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui Non
- Précisez laquelle : _____

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui Non
- relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui Non

i Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

i Informations complémentaires

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

6 Participation pour voirie et réseaux

i Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCL...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique :

_____ @ _____



DP 34 12025 M0047

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif

À MONTPELLIER

Le 1 / 5 / 04 / 20 / 25

sur le service en ligne «Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.



Signature du déclarant

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.



OP 34 12025 M0041



CEA

92 rue Frédéric Mistral
34280 LA GRANDE MOTTE



Résidence du Domaine de Bocaud

9 Rue de la Chapelle
34830 JACOU

PROJET N°:

1829

**Modification escalier extérieur - Déclaration
préalable 12021 M0102**

PHASE:

P R O

PLAN N°:

A.15.1

ECHELLE:

DESSINATEUR:
JP

MAITRISE D'OEUVRE

DATE:

01/04/2021

INDICE:

ECONOMIE:
C.P. - voir
C.P. - voir
C.P. - voir

R.E.T. STRUCTURE:
C.P. - voir
C.P. - voir
C.P. - voir

R.E.T. FINISSES:
C.P. - voir
C.P. - voir
C.P. - voir

BUREAU DE CONTRÔLE:
C.P. - voir
C.P. - voir
C.P. - voir

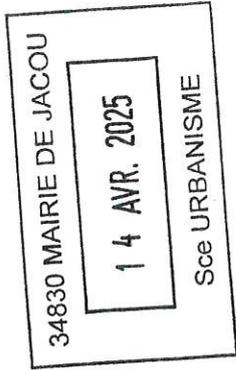
C.P.P.S.:
C.P. - voir
C.P. - voir
C.P. - voir

REMARQUES:
C.P. - voir
C.P. - voir
C.P. - voir



LHENRY Architecture

127, rue d'Alco
34 080 Montpellier
Tél : 04.67.79.17.70
contact@lhenry-architecture.com

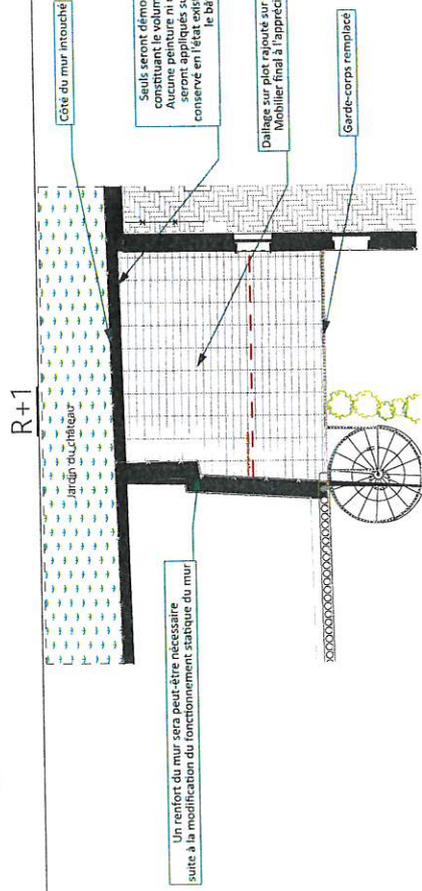
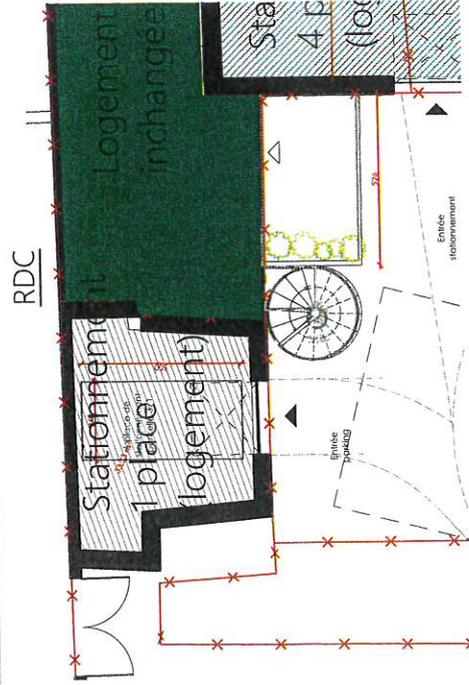


D.P. 3412025 M0041

Notice descriptive des modifications suite au courrier du 16/12/2021 concernant la DP 34120 21 M0102

- Déplacement de l'escalier : réintégration de l'escalier à l'intérieur
- Création d'une porte d'accès à côté du portail de stationnement
- Création d'une verrière de sortie :
 - hauteur inférieure à l'arase haute du mur existant pour éviter la visibilité depuis le château.
- Emplacement prévu sur la surélévation existante démolie.
- Reprise de l'enduit existant dans les mêmes tons pour retrouver une façade unie

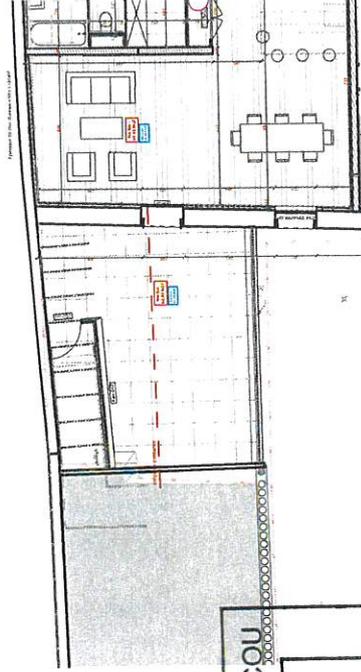
DECLARATION PREALABLE 12021 M0102



MODIFICATION PROPOSEE



R+1



34830 MAIRIE DE JACOU
14 AVR. 2025

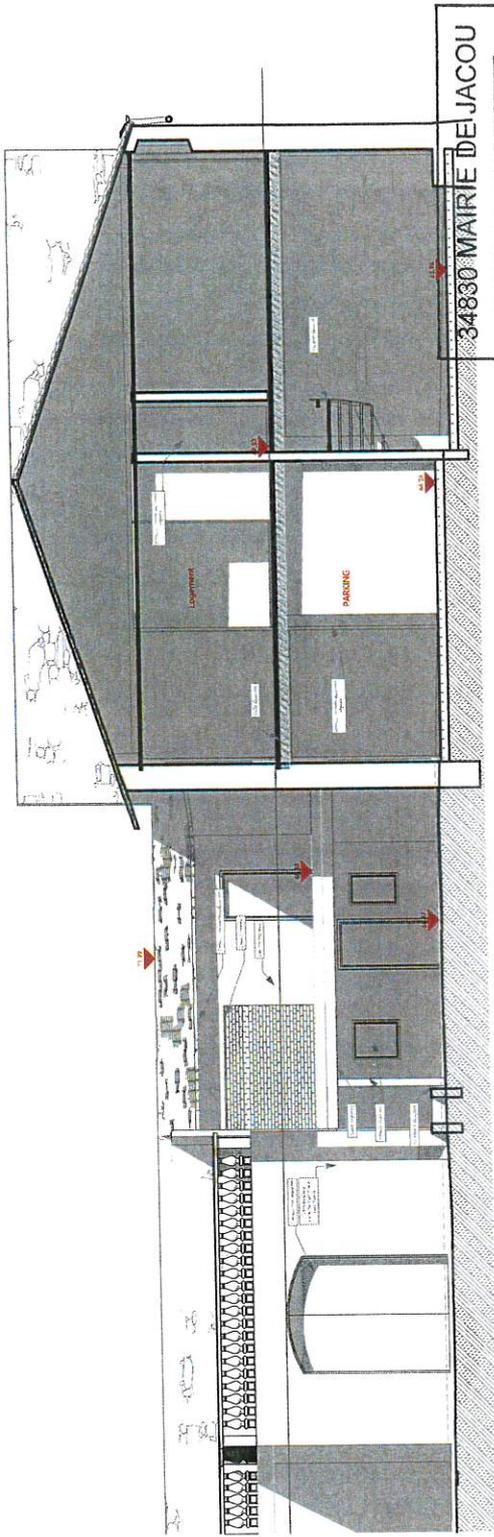
Scé URBANISME
LHENRY Architecture
 34080 L'Espérance
 Tél : 04.67.79.17.70
 contact@lhenry-architecture.com

PROJET : Résidence du Domaine de Bocaud Rue de la Chapelle - 34830 JACOU	NUMERO : 1829	MATRISE D'OUVRAGE : CEA Compagnie Française de l'Énergie 34280 LA GRANDE MOTTE	MATRISE D'ÉDUCURE : LHENRY Architecture 34080 L'Espérance Tél : 04.67.79.17.70 contact@lhenry-architecture.com	PHASE : PRO	INDICE : A	ECHELLE : 1:0.79, 1:132.97,
				DATE : 29/03/2022	NUMERO : 1,53, 1:146,40	A.15.2

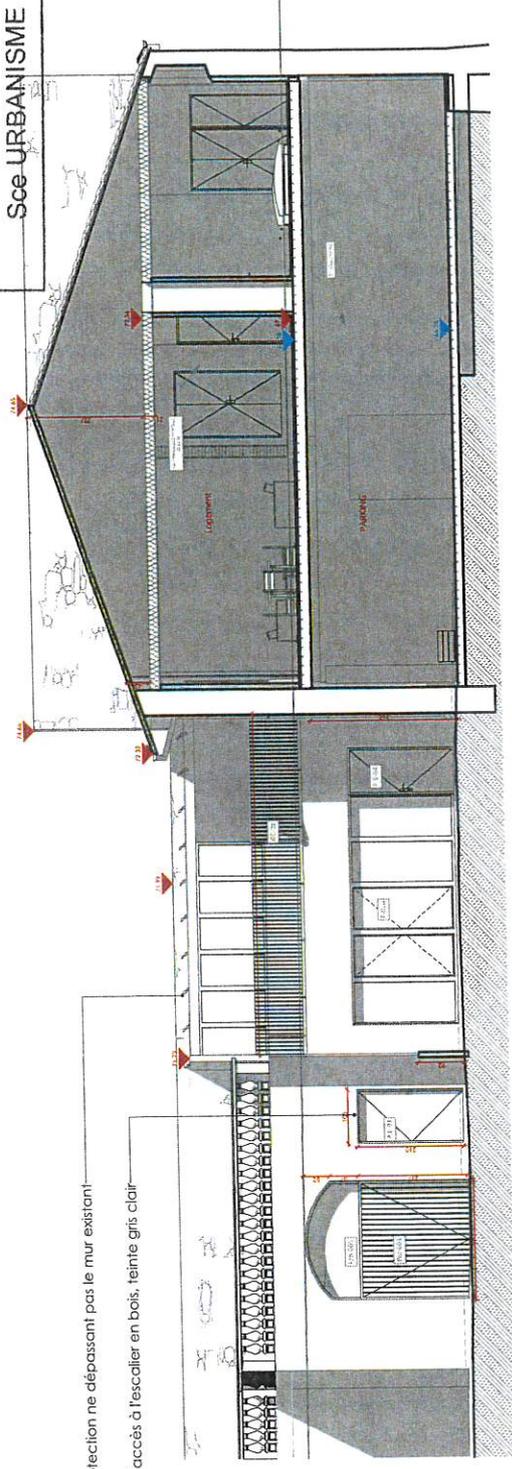
Plan d'implantation

DP 3412025 M0047

DECLARATION PREALABLE 12021 M0102



MODIFICATION PROPOSEE



PROJET :

Résidence du Domaine de Bocaud
Rue de la Chapelle
-34830 JACOU

NUMERO : 1829

MAITRISE D'OUVRAGE :



MAITRISE D'OEUVRE :

LHENRY Architecture
34 890 MACHILLER
Tél : 04.67.79.17.70
contact@lhenryarchitecture.com

DOCUMENT :

Comparaison états existant-projeté

PHASE :

PRO

INDICE :

A

DATE : 29/03/2022

NUMERO :

1:100

A.15.3

DP 3412025 M0041

DECLARATION PREALABLE 12021 M0102

MODIFICATION PROPOSEE

Modification d'usage sans changement de destination (logement) : Cave modifiée en stationnement

Remplacement du portail existant par un portail motorisé

Création d'un garde-corps pour la terrasse

Mise en place d'une baie vitrée

Création d'un escalier extérieur pour l'accès à la terrasse en R+1

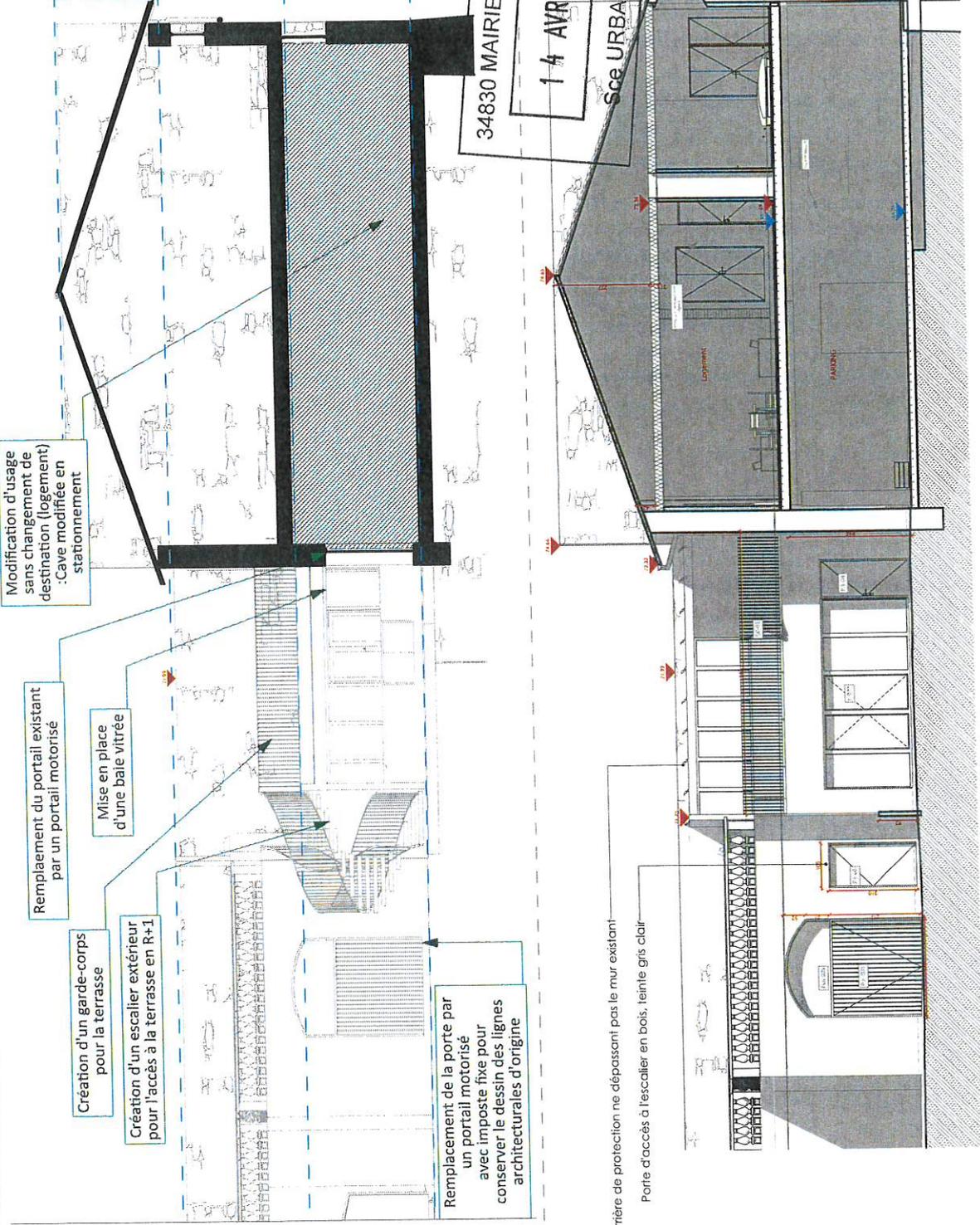
Remplacement de la porte par un portail motorisé avec imposte fixe pour conserver le dessin des lignes architecturales d'origine

Verrière de protection ne dépassant pas le mur existant
Porte d'accès à l'escalier en bois, teinte gris clair

34830 MAIRIE DE JACOU

14 AVR. 2025

Scé URBANISME



PROJET :

Résidence du Domaine de Bocaud
Rue de la Chapelle
-34830 JACOU

NUMERO :

1829

MAITRISE D'OUVRAGE :

CEA
100 rue Frédéric Mitterand
34290 LA GRANDE MOTTE

MAITRISE D'OEUVRE :

LHENRY Architecture
14 rue de la Chapelle
34 090 Montpellier
Tél : 04.67.79.17.70
contact@lhenry-architecture.com

DOCUMENT :

Comparaison états projetés

PHASE :

PRO

INDICE :

A

ECHELLE :

1:1, 1:100

DATE :

29/03/2022

NUMERO :

A.15.4

DP 3412025 M004

ETAT EXISTANT

34830 MAIRIE DE JACOU
14 AVR. 2025
Soc URBANISME

PROJET :

Résidence du Domaine de Bocaud
Rue de la Chapelle
- 34830 JACOU

NUMERO :
1829

MAITRISE D'OUVRAGE :

CEA
CENTRE EUROPEEN
D'ARCHITECTURE
92 rue Frédéric Mistral
34280 LA GRANDE MOTTE

MAITRISE D'OEUVRE :

IHENRY Architecture
177 rue d'Alco
34080 Montpellier
Tél : 04.67.79.17.70
contact@ihenryarchitecture.com

DOCUMENT :

Etat existant

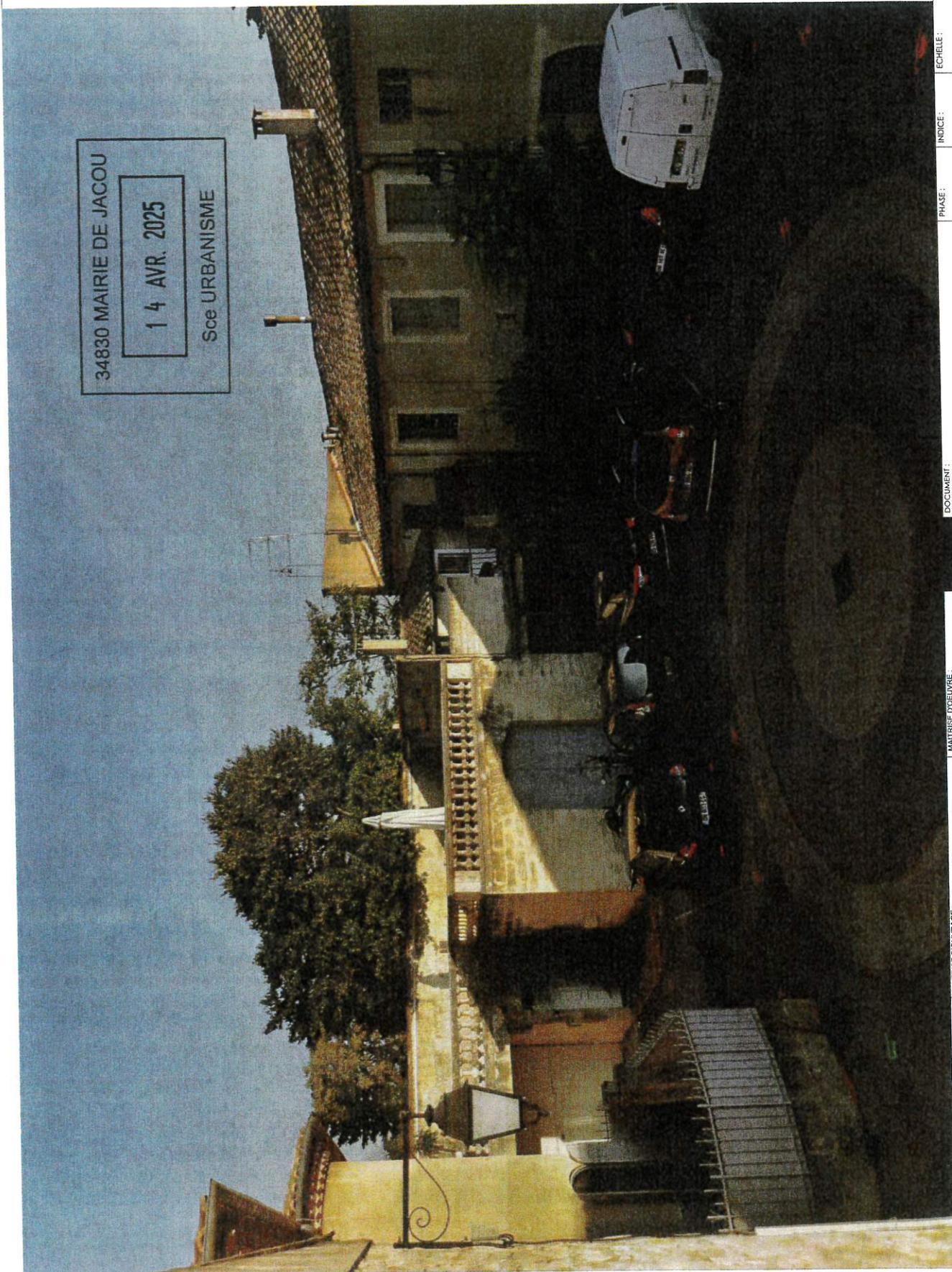
PHASE :
INDICE :
PRO

A
29/03/2022

ECHELLE :

NUMERO :
A.15.5

OP 3412025 00047



DECLARATION PREALABLE 12021 M0102

34830 MAIRIE DE JACOU
14 AVR. 2025
Sce URBANISME



PROJET :

Résidence du Domaine de Bocaud

Rue de la Chapelle
- 34830 JACOU

NUMERO :

1829

MAITRISE D'OUVRAGE :



MAITRISE D'OEUVRE :

LHENRY Architecture

127 rue d'Alsace
34080 Montpellier
Tél : 04.67.79.17.70
contact@lhenry-architecture.com

DOCUMENT :

Intégration DP 12021 M0102

PHASE :

PRO

INDICE :

A

DATE :

29/03/2022

ECHELLE :

NUMERO :

A.15.6

DP 34.12.025 M0041

MODIFICATION PROPOSEE

34830 MAIRIE DE JACOU
14 AVR. 2025
Sce URBANISME



PROJET :

Résidence du Domaine de Bocaud
Rue de la Chapelle
- 34830 JACOU

NUMERO : 1829

MAITRISE D'OUVRAGE :

CEA
97 rue Frédéric Mistral
34280 LA GRANDE MOTTE

MAITRISE D'OEUVRE :

LHENRY Architecture
17 rue Galko
34280 Montpellier
Tel : 04.67.79.17.70
contact@lhenry-architecture.com

Lacour

DOCUMENT :

Intégration - Nouvelle proposition

PRO

INDICE : A

ECHÈLE :

1:4,25

NUMERO :

A.15.7

DATE :

29/03/2022

DP 3412025 M0041